

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28114**

### Intitulé

Conducteur(trice) de travaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
FORTECPRO	directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Le (La) Conducteur(trice) de travaux réalise les activités suivantes :

- La visite ainsi que le suivi technique et financier des chantiers qui lui sont confiés ;
- La définition et le contrôle des équipements de sécurité des chantiers ;
- La transmission des informations entre ses chantiers et le siège de l'entreprise ;
- La résolution de problèmes d'exécution en collaboration avec le Chef de chantier ;
- La représentation de l'entreprise auprès des Clients et des Architectes ;
- La promotion de l'entreprise et son développement commercial ;
- La passation des commandes et l'organisation des livraisons sur ses chantiers ;
- La négociation avec les fournisseurs et les sous-traitants ;
- L'établissement de devis de travaux supplémentaires ;
- La facturation selon l'avancement des travaux ;
- La participation aux réunions de l'entreprise relatives à la gestion du personnel de chantier ;
- L'établissement de rapports et de comptes-rendus de chantier
- Le calcul de la rentabilité des chantiers dont il (elle) a la charge.

#### Le (la) titulaire est capable de :

- Représenter son entreprise ;
- Organiser les moyens humains et matériels nécessaires ;
- Définir la hiérarchisation des tâches ;
- Chiffrer en temps et en coûts l'exécution d'un chantier ;
- Établir un système de contrôle des temps passés et des matériaux utilisés ;
- Calculer le prix de revient d'un ouvrage réalisé ;
- Prendre les mesures et les retranscrire sur un relevé ;
- Calculer les surfaces ou les quantités à mettre en œuvre ;
- Calculer un prix de vente et rédiger une proposition ;
- Visualiser un ouvrage et sa position à l'aide d'un plan d'exécution ;
- Établir un plan coté à partir des mesures relevées sur place ;
- Ordonnancer les différentes phases et tâches d'exécution en tenant compte des contraintes imposées par les matériaux ou le procédé d'exécution ;
- Définir l'exécution d'un ouvrage en tenant compte des contraintes de réalisation et des règles techniques ;
- Se référer aux obligations définies dans les normes techniques ;
- Repérer les travaux nécessitant une demande d'autorisation ;
- Faire intervenir une entreprise en sous-traitance dans le respect des règles ;
- Établir des factures et les demandes d'acompte ;
- Déterminer les risques et les dangers spécifiques d'un chantier ;
- Élaborer un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) à partir du Plan Général de Coordination (PGC) remis lors de l'appel d'offres ;
- Promouvoir la sécurité du personnel de l'entreprise.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de Conducteur(trice) de travaux s'exerce dans les entreprises du Bâtiment ayant le plus souvent un effectif supérieur à 10 personnes.

Conducteur(trice) de travaux

Technicien(ne) de chantier

Commis

Contremaître

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

### Réglementation d'activités :

Aucune habilitation n'est obligatoire pour l'exercice de l'activité de Conducteur(trice) de travaux. Néanmoins, le permis de conduite voiture est nécessaire pour les déplacements entre les différents chantiers.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des trois blocs de compétences décrits ci-dessous. La validation totale du titre s'obtient ainsi :

- Par la formation continue :

Pour les candidats ayant une expérience dans le domaine du Bâtiment :

- Niveau initial requis : Niveau V (Fr) 3 (Eu) ou niveau CAP filière Bâtiment ;
- Expérience professionnelle dans le Bâtiment de plus de 2 ans ;
- Validation des 3 blocs de compétences.

Pour les candidats n'ayant aucune expérience dans le domaine du Bâtiment :

- Niveau initial requis : Niveau scolaire Terminale (toutes filières) ;
- Validation des 3 blocs de compétences.

- Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :

- Expérience professionnelle d'un an minimum en rapport direct avec le métier de Conducteur(trice) de travaux ;
- Validation des 3 blocs de compétences.

En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis à vie.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28114 - Administratif, sécurité et législation	<p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Repérer les travaux nécessitant une demande d'autorisation ;</li><li>- Faire intervenir une entreprise en sous-traitance dans le respect des règles ;</li><li>- Établir des factures et les demandes d'acompte ;</li><li>- Déterminer les risques et les dangers spécifiques d'un chantier ;</li><li>- Élaborer un PPSPS à partir du Plan Général de Coordination (PGC) remis lors de l'appel d'offres ;</li><li>- Promouvoir la sécurité du personnel de l'entreprise.</li></ul> <p><b>Évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;</li><li>- Dossier comprenant une convention de sous-traitance et une demande d'agrément ;</li><li>- Établissement de demandes d'acompte ou de situations de chantier ;</li><li>- Présentation d'un PPSPS établi à partir d'un PGC évaluant les risques propres au chantier et indiquant les mesures de protection collectives et individuelles mises en place ;</li><li>- Énumération des actions mises en place dans l'entreprise pour réduire les accidents du travail.</li></ul> <p><b>Attestation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28114 - Organisation et gestion de chantier</p>	<p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représenter son entreprise ;</li> <li>- Organiser les moyens humains et matériels nécessaires ;</li> <li>- Définir la hiérarchisation des tâches ;</li> <li>- Chiffrer en temps et en coûts l'exécution d'un chantier ;</li> <li>- Établir un système de contrôle des temps passés et des matériaux utilisés ;</li> <li>- Calculer le prix de revient d'un ouvrage réalisé.</li> </ul> <p><b>Évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation orale de l'entreprise et de son savoir-faire ;</li> <li>- Présentation d'une ouverture de chantier sous la forme d'une « Todo List » ;</li> <li>- Élaboration et présentation d'un planning des tâches d'un chantier ;</li> <li>- Présentation d'un calcul de budget de chantier ;</li> <li>- Présentation d'un système de contrôle des budgets ;</li> <li>- Décomposition d'un prix de revient en charges directes et indirectes.</li> </ul> <p><b>Attestation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28114 - Métré, lecture de plans et technologie du bâtiment</p>	<p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre les mesures et les retranscrire sur un relevé ;</li> <li>- Calculer les surfaces ou les quantités à mettre en œuvre ;</li> <li>- Calculer un prix de vente et rédiger une proposition ;</li> <li>- Visualiser un ouvrage et sa position à l'aide d'un plan d'exécution ;</li> <li>- Établir un plan coté à partir des mesures relevées sur place ;</li> <li>- Ordonnancer les différentes phases et tâches d'exécution en tenant compte des contraintes imposées par les matériaux ou le procédé d'exécution ;</li> <li>- Définir l'exécution d'un ouvrage en tenant compte des contraintes de réalisation et des règles techniques ;</li> <li>- Se référer aux obligations définies dans les normes techniques.</li> </ul> <p><b>Évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un dossier comprenant le relevé sur place ou sur plans, le détail du métré et le devis détaillé et chiffré ;</li> <li>- Dessins, coupes ou schémas cotés réalisés partir des plans de l'Architecte ;</li> <li>- Présentation à l'échelle du plan d'un projet relevé sur place ;</li> <li>- Présentation et soutenance d'une étude de cas comprenant l'organisation des travaux dictée par des contraintes techniques et/ou réglementaires.</li> </ul> <p><b>Attestation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé à 100 % de professionnels(les) en activité et extérieurs(es) à l'autorité délivrant la certification.

En contrat de professionnalisation	X	Jury composé à 100 % de professionnels(les) en activité et extérieurs(es) à l'autorité délivrant la certification.
Par candidature individuelle	X	Jury composé à 100 % de professionnels(les) en activité et extérieurs(es) à l'autorité délivrant la certification.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	Jury composé de 3 membres : 1 professionnel(le) employeur ; 1 professionnel(le) salarié(e) ; 1 représentant(e) de FORTECPRO.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conducteur(trice) de travaux " avec effet au 14 juin 2012, jusqu'au 21 avril 2020.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

**Nombre de titulaires de la certification par an :** 2 à 7 personnes.

**Taux de réussite à l'examen les 3 dernières années :** 100 %.

**Effectif maximum d'une session de formation :** 9 personnes.

#### Autres sources d'information :

[www.fortecpro.com](http://www.fortecpro.com)

[contact@fortecpro.com](mailto:contact@fortecpro.com)

[www.intercariforef.org](http://www.intercariforef.org)

[www.defi-metiers.fr](http://www.defi-metiers.fr)

[www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)

**FORTECPRO**

#### Lieu(x) de certification :

FORTECPRO : Île-de-France - Seine-Saint-Denis ( 93 ) [MONTREUIL]

FORTECPRO, 11, rue Maurice Bouchor, 93100 MONTREUIL.

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FORTECPRO, 11, rue Maurice Bouchor, 93100 MONTREUIL.

#### Historique de la certification :